

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60669-1

1998

AMENDEMENT 2
AMENDMENT 2
2006-10

Amendement 2

**Interrupteurs pour installations électriques
fixes domestiques et analogues –**

**Partie 1:
Prescriptions générales**

Amendment 2

**Switches for household and similar
fixed-electrical installations –**

**Part 1:
General requirements**

© IEC 2006 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

F

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été préparé par le sous-comité 23B: Prises de courant et interrupteurs, du comité d'études 23 de la CEI: Petit appareillage.

Le texte du présent amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
23B/828/FDIS	23B/845/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cette norme.

Le comité a décidé que le contenu de cet amendement et de la publication de base ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CEI sous "<http://webstore.iec.ch>" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite,
- supprimée,
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

Page 10

1 Domaine d'application

Remplacement des trois premiers alinéas par le nouveau texte suivant:

La présente partie de la CEI 60669 s'applique aux interrupteurs pour courant alternatif seulement à commande manuelle pour usages courants, de tension assignée ne dépassant pas 440 V et de courant assigné ne dépassant pas 63 A, destinés aux installations électriques fixes domestiques et analogues, soit intérieures ou extérieures.

Pour les interrupteurs pourvus de bornes sans vis, le courant assigné est limité à 16 A.

Les interrupteurs couverts par la présente norme sont prévus pour commander en usage normal

- un circuit de charge par lampe à filament de tungstène ; ou
- un circuit de charge par lampe à fluorescence (y compris les ballasts électroniques) ; ou
- un circuit de charge en grande partie résistif avec un facteur de puissance supérieur ou égal à 0,95 ; ou
- un circuit monophasé de charge par moteur de courant assigné jusqu'à 10 A et de facteur de puissance supérieur ou égal à 0,6 ; ou
- ou une combinaison de ceux-ci.

NOTE 1 Une extension du domaine d'application aux interrupteurs de tensions assignées supérieures à 440 V est à l'étude.

FOREWORD

This amendment has been prepared by subcommittee 23B: Plugs, socket-outlets and switches, of IEC technical committee 23: Electrical accessories.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
23B/828/FDIS	23B/845/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

The committee has decided that the contents of this amendment and the base publication will remain unchanged until the maintenance result date indicated on the IEC web site under "<http://webstore.iec.ch>" in the data related to the specific publication. At this date, the publication will be

- reconfirmed,
- withdrawn,
- replaced by a revised edition, or
- amended.

Page 11

1 Scope

Replacement of the first three paragraphs by the following new text:

This part of IEC 60669 applies to manually operated general purpose switches, for a.c. only with a rated voltage not exceeding 440 V and a rated current not exceeding 63 A, intended for household and similar fixed electrical installations, either indoors or outdoors.

For switches provided with screwless terminals the rated current is limited to 16 A.

Switches covered by this standard are intended for the control in normal use of:

- a circuit for a tungsten filament lamp load; or
- a circuit for a fluorescent lamp load (including electronic ballast); or
- a circuit for a substantially resistive load with a power factor not less than 0,95; or
- a monophasic circuit for motor load with a rated current up to 10 A and a power factor not less than 0,6; or
- a combination of these.

NOTE 1 An extension of the scope to switches for rated voltages higher than 440 V is under consideration.

NOTE 2 Une augmentation du courant assigné de 10 A pour les charges par moteur est à l'étude.

NOTE 3 Pour le moment, un interrupteur de courant assigné supérieur à 10 A est considéré comme un interrupteur pour charge moteur de 10 A.

La présente norme s'applique également aux boîtes des interrupteurs, à l'exception des boîtes de montage pour interrupteurs pour pose encastrée.

Renommer les notes 2, 3 et 4 en notes 4, 5 et 6.

Au 4^{ème} alinéa, addition du mot "approprié" après les mots "partie 2" dans les 2^{ème}, 3^{ème} et 5^{ème} tirets.

Addition à la fin du 4^{ème} alinéa du nouveau tiret suivant:

- interrupteurs-sectionneurs (les règles particulières sont données dans la Partie 2 appropriée)

Page 14

3 Définitions

Remplacement de 3.1.5 par les nouvelles définitions suivantes:

3.1.5

interrupteur à distance normale d'ouverture des contacts

interrupteur ayant une distance d'isolement dans l'air entre les contacts ouverts au moins égale à 3 mm, et satisfaisant aux exigences de fonctionnement pour la construction à distance normale d'ouverture des contacts

3.1.6

interrupteur à faible distance d'ouverture des contacts

interrupteur ayant une distance d'isolement dans l'air entre les contacts ouverts au moins égale à 1,2 mm, et satisfaisant aux exigences de fonctionnement pour la construction à faible distance d'ouverture des contacts

3.1.7

interrupteur à microdistance d'ouverture des contacts

interrupteur n'ayant pas de distance d'isolement dans l'air spécifiée entre les contacts ouverts et satisfaisant aux exigences de fonctionnement pour la construction à microdistance d'ouverture des contacts

Page 22

6 Caractéristiques assignées

6.2 *Addition dans le premier alinéa des valeurs " 45 A, 50 A" après " 40 A".*

7 Classification

A la page 24, modification de la première ligne de 7.1.2 comme suit:

7.1.2 en fonction de l'ouverture des contacts et des performances de l'interrupteur:

Suppression de la NOTE 1 et de la NOTE 2 et renumérotation des NOTES 3 et 4 en NOTES 1 et 2.

NOTE 2 An increase of the rated current of 10 A for motor load is under consideration.

NOTE 3 For the time being, switches with a rated current more than 10 A are considered as a 10 A current for motor load switch.

The standard also applies to boxes for switches, with the exception of mounting boxes for flush type switches.

Renumbering of notes 2, 3 and 4 as notes 4, 5 and 6.

In the 4th paragraph, addition of the word "relevant" before the words "part 2" in the 2nd, 3rd and 5th dashed texts.

Addition at the end of the 4th paragraph of the following dashed text:

- isolating switches (particular requirements are given in the relevant Part 2)

Page 15

3 Definitions

Replacement of 3.1.5 by the following new definitions:

3.1.5

switch of normal (gap) construction

switch construction having a clearance between the open contacts which is 3 mm or greater and meeting the performance requirements for normal-gap construction

3.1.6

switch of mini-gap construction

switch construction having a clearance between the open contacts which is 1,2 mm or greater and meeting the performance requirements for mini-gap construction

3.1.7

switch of micro-gap construction

switch construction without specified clearance between the open contacts and meeting the performance requirements for micro-gap construction

Page 23

6 Ratings

6.2 *Addition in the first paragraph of the values "45 A, 50 A" after "40 A".*

7 Classification

On page 25, modification of the first line of 7.1.2 as follows:

7.1.2 according to the contact opening and switch performance:

Deletion of NOTE 1 and NOTE 2 and renumbering of NOTES 3 and 4 as NOTES 1 and 2.

Page 26

Tableau 1

Addition, dans la première colonne, dernière ligne, des valeurs "45, 50" après "40".

8 Marques et indications

Page 28

8.2 *Remplacement de "Dispositif d'interruption à semiconducteurs..... (à l'étude)" par le nouveau texte suivant:*

Sans distance d'ouverture des contacts
(dispositif d'interruption à semiconducteurs) ε

Page 30

8.3 *Remplacement de la dernière phrase de l'alinéa précédant la note 2 par la nouvelle phrase suivante:*

Ce marquage doit être placé sur une partie qui ne peut être démontée sans l'utilisation d'un outil.

Page 32

8.6 *Remplacement de la première phrase du premier alinéa par la nouvelle phrase suivante:*

Si les interrupteurs sont marqués afin d'indiquer la position de l'interrupteur, ils doivent aussi être marqués de façon telle que la direction du mouvement de l'organe de manœuvre vers ses différentes positions ou que la position effective de l'interrupteur soit clairement indiquée.

12 Bornes

Page 42

Tableau 2

Remplacement, dans la première colonne, deuxième ligne, des valeurs "40 A" par "50 A".

13 Prescriptions constructives

Page 74

Tableau 12

Addition, dans la première colonne, 7^{ème} ligne, des valeurs "45 A, 50 A".